UBS
LA MAISON
de Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NoxV

ISIN : FR0013275211
Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est de délivrer, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celles des actions internationales, sans se référer à un quelconque indice. Pour y parvenir, le gérant peut amplement faire fluctuer l'allocation en actions et produits de taux ou monétaires. Le rendement attendu dépend tout à la fois du comportement des actions et des obligations en fonction des décisions d'allocation de la gestion. Néanmoins, il existe un risque que les investissements ne soient pas réalisés sur les marchés les plus performants et que la performance de la SICAV soit inférieure à l'objectif de gestion. La SICAV présente un risque de perte en capital.

La SICAV sera exposée aux marchés des actions en direct ou via des OPC de classification " actions " ou via l'utilisation d'instruments dérivés. L'exposition aux risques liés aux actions peut varier entre 30% et 130% de l'actif. La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche de "stock picking" hors indice de référence et peut intégrer des valeurs de petites et moyennes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif. En terme d'exposition géographique, le gérant n'est pas limité dans la répartition par pays sauf sur les marchés émergents où l'exposition est limitée à 50% de l'actif net.

La SICAV peut également être exposée aux risques obligataires dont l'exposition est comprise entre 0% et 70% (obligations françaises et étrangères ou valeurs assimilées telles que l'utilisation d'instruments dérivés décrite ci-dessous). Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, les investissements obligataires portent sur des titres d'émetteurs souverains et assimilés et d'émetteurs du secteur privé, de notation investment grade selon l'analyse de la SGP ou se font par le biais d'OPC de droit français ou étranger de tous types de classification.

La SICAV peut investir en titres spéculatifs (" high yield ") dont la notation est supérieure ou égale à BB-, et/ou en titres non notés, dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds peut également investir dans les obligations callables et/ou puttables.

Dans la limite de 20% de l'actif, l'OPCVM pourra s'exposer à des obligations contingentes convertibles "CoCos" (titres de créance subordonnés complexes émis par des établissements de crédit ou des compagnies d'assurance et pouvant être convertis en actions ou voir leur nominal réduit en fonction de la survenance d'événements déterminés dans le prospectus d'émission).

La SICAV peut également recourir à des actions ou parts de placements collectifs, jusqu'à 100% pour les OPCVM et 30% pour les FIA éligibles. Ces placements collectifs peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

La SICAV peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers et sur les marchés de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et/ou aux risques actions.

Les stratégies de dividende Le fonds peut investir dans des stratégies portant sur les dividendes d'un indice actions par l'intermédiaire d'instruments financiers à terme (futures exclusivement). Cette exposition sera comprise entre 0% et 5% (en notionnel) de l'actif net du fonds. Le fonds sera exclusivement acheteur de ces futures sur indices de dividende. Le fonds peut, dans la limite de 10% de l'actif net, investir dans des OPCVM dans le but de générer un surcroit de performance indépendant de la direction des marchés. Pour ce faire, il investit notamment dans des OPCVM de performance absolue. A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux). Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%. Le degré d'exposition aux matières premières (hors métaux précieux) au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est inférieur à 5%.

Afin de gérer la trésorerie, la SICAV peut effectuer des emprunts d'espèces. L'exposition aux indices de volatilité implicite, à travers des futures, comme le VIX et VSTOXX, sera comprise dans une fourchette entre 0% et 3% (en notionnel) de l'actif net du fonds.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jeudi - au cas où le jour de calcul de la valeur liquidative serait un jour férié légal en France, la centralisation est avancée au jour ouvré précédent -, jusqu'à 17h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour suivant, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement[1]	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.49%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

[1] Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)

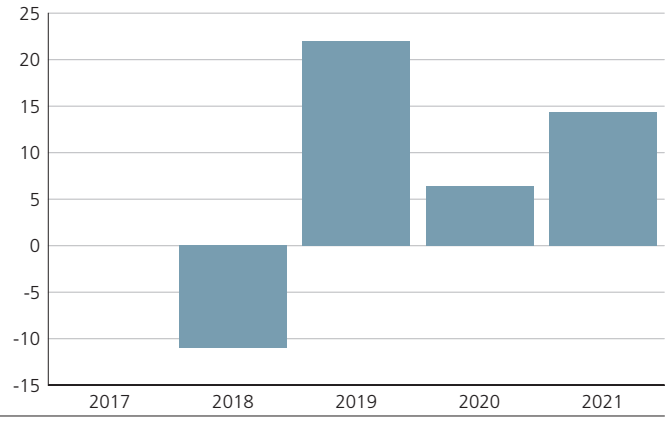

	2017	2018	2019	2020	2021
NoxV		-11.0%	22.0%	6.4%	14.4%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

L'action a été lancée en 2017.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'une seule catégorie d'action.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01 juin 2022**.